



**Art. 89,5° et Modification au
Plan d'urbanisme -
5540, avenue Louis-Collin**

Dossier : 1030 611 020

Ordre de la présentation

1. Contexte
2. Réglementation applicable
3. Changements proposés
4. Présentations des modifications
 1. Règlement modifiant le Plan d'urbanisme
 2. Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme
5. Position de la Ville

1. Contexte

5540, avenue Louis-Colin



5540, avenue Louis-Colin (suite)



5540, avenue Louis-Colin (suite)



5540, avenue Louis-Colin (suite)



5540, avenue Louis-Colin (suite)



5540, avenue Louis-Colin (suite)

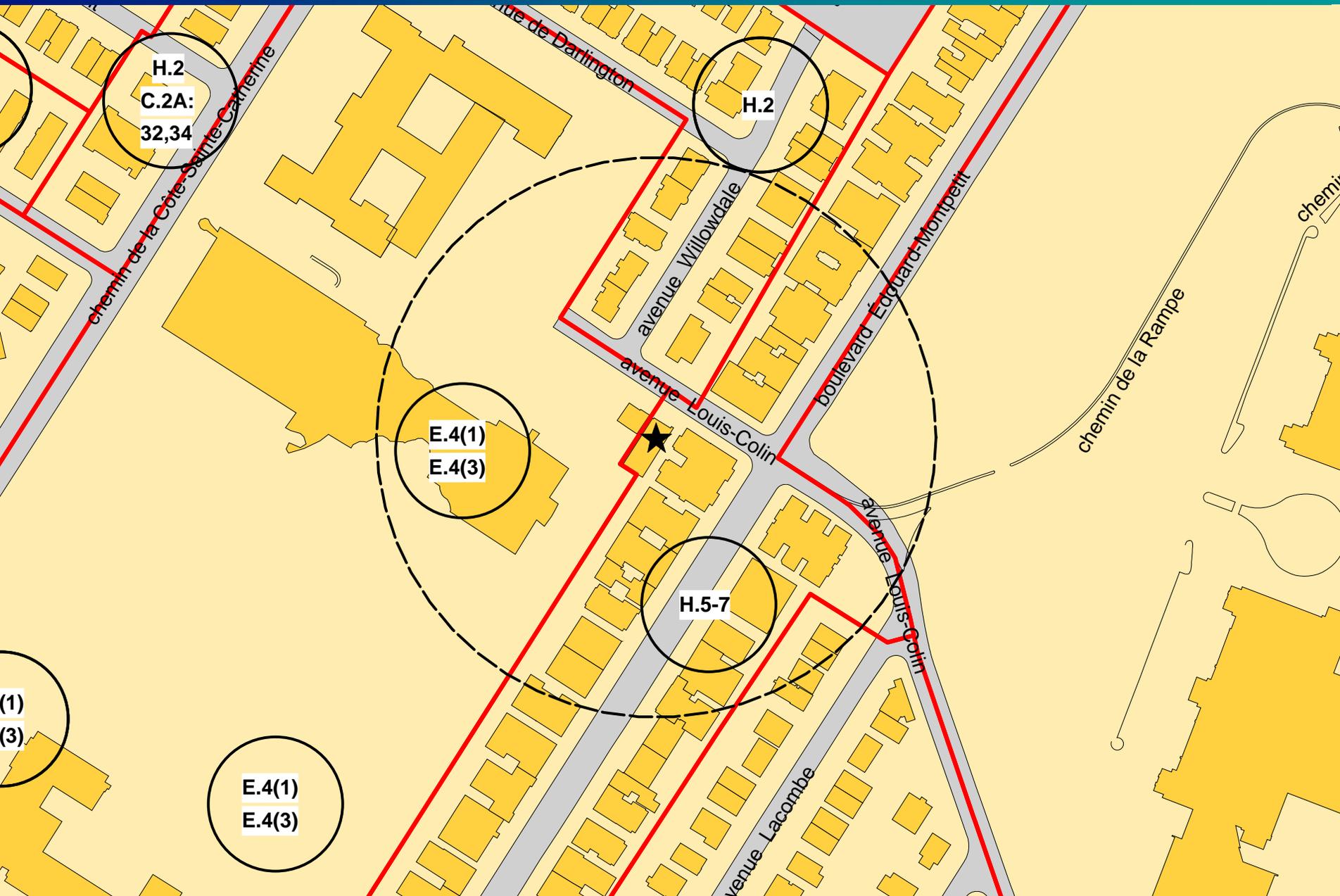


2. Réglementation en vigueur

Utilisation du sol



Usages



Cadastre



3. Changements proposés

Objet de la demande

- Permettre l'occupation du bâtiment à des fins d'équipement éducatif et culturel (E.4(3)) en vertu de l'article 89,5°
- Modifier le Plan d'urbanisme pour modifier l'aire d'affectation « Habitation » pour « Équipement collectif et institutionnel »

Modifications autorisées vs modifications demandées

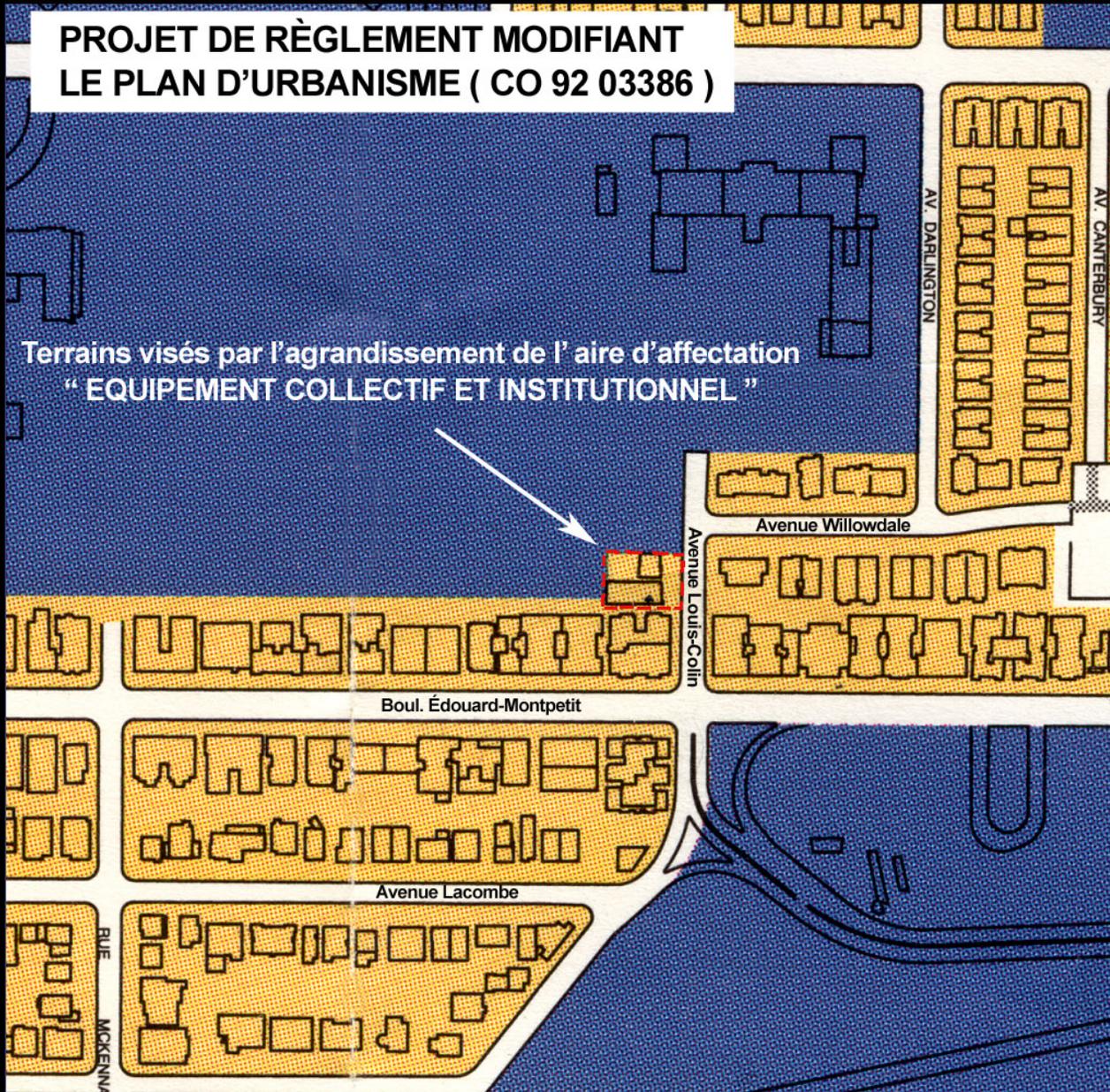
	Avant la modification	Après la modification
Plan d'urbanisme		
Classe d'affectation	Habitation (incluant le 5550, Louis-Colin)	Équipement collectif et institutionnel
Réglementation d'urbanisme		
Usages	Habitation	Équipement culturel et éducatif – Université (E.4(3))

4.1 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme

Modification proposée

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (CO 92 03386)

Terrains visés par l'agrandissement de l'aire d'affectation
"ÉQUIPEMENT COLLECTIF ET INSTITUTIONNEL"



Extrait du Plan d'affectation
du sol, arrondissement
Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce

- Habitation
- Commerce / habitation
- Commerce
- Commerce lourd
- Activités multiples
- Industrie légère
- Industrie
- Équipement collectif et institutionnel
- Parc et lieu public
- Grande entreprise et infrastructure

--- Terrains visés par l'agrandissement
de l'aire d'affectation "Équipement
collectif et institutionnel"

4.2 Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme

Modification proposée

- Remplacer la catégorie d'usages habitation;
- Ajouter la catégorie d'usages « équipement éducatif et culturel – Université » (E.4(3))
- Cette catégorie d'usages permettra l'occupation du bâtiment du 5540, avenue Louis-Colin à des fins de chaire de recherche

5. Position du Service

Recommandation du Service

- Bâtiment visé pour chaires de recherche (5540, Louis-Colin) est situé à même le site des HEC;
- Vocation particulière du bâtiment : logement pour des étudiants étrangers;
- Impact mitigé du retrait de ces logements sur le quartier;
- Sans impact au niveau de la circulation automobile.

FIN